

REGLES D'ORGANISATION DES COURSES (R.O.C)

F.F.T.P création **JUILLET 89**

version 4 du 4 Juillet 96 : modification FFTP en FFST et précisions champs d'action au traîneau , pulka et ski-joering

Version 5 : mise a jour en juillet 2005, par Bernard Pepin. Publié dans le TPCM n° 49 Juillet 2005 ; intégration hors neige et divers

Version 6 : mise à jour en mai 2013 : intégration règlement et procédures IFSS ; divers par DTF

Version 7 : mise à jour en juillet 2014 :

PREAMBULE :

Les courses FFST de sprint, moyenne ou longue distance sont régies par les documents officiels suivants pour les disciplines Traîneau snowland et dryland, Dogscooter, Ski-Pulka, Ski-joëring et VTT-Joëring, Canicross

- **Le règlement de courses** : Règlement de Course et Procédures IFSS

- **Le ROC** : plus particulièrement destiné aux organisateurs. Il spécifie les contingences minimales à rassembler et à mettre en place pour une manifestation en se référant au règlement de courses et aux textes techniques de l'IFSS et de la FFST

- **Les Règles de Balisage des Courses** : IFSS : procédures de Courses Section E Art 51 à 77 destinées aux organisateurs techniques.

- **Le CHOP** :(Critères d'Homologation des Pistes) Il spécifie les règles minimales à respecter pour pouvoir prétendre à voir homologuer les pistes de compétitions en France. L'homologation sanctionnera nos meilleurs sites d'un point de vue topographique.

- **Les contrats** : qui spécifient les règles financières et commerciales applicables à la manifestation entre les associations ou sociétés impliquées.

- **Le Guide des sanctions** Règlement IFSS Section V Art 27 à 34 : Plus particulièrement destiné aux Jury de courses. Il précise les sanctions disponibles pour non respect du règlement.

- **Le guide du Délégué Technique et le formulaire d'Audit des courses** : destiné aux délégués techniques FFST chargés d'auditer les courses.

- **Les règles d'organisation du Championnat de France et l'annexe IV du Règlement Intérieur** : Championnats Nationaux et Régionaux, organisation et attribution des titres lors de l'organisation spécifique de ces épreuves.

I - ORGANISATION

Ces critères sont à adapter suivants les contingences locales d'organisation par l'annotation ou la modification des données.

A - Charges revenant à la structure locale.

1 - Matériel

Mise à disposition du matériel suivant :

- 1 ou 2 scooters des neiges pour les courses sur neige, 1 ou 2 véhicules tout-terrain pour les courses dryland
- 1000 m.env de filets et barrières
- matériel de sonorisation
- postes/radios émetteurs pour points de contrôle et sécurité
- salle pour réunion des concurrents, administration et remise des prix
- panneau d'affichage pour résultats officiels
- matériel bureautique pour édition rapide des résultats ou listes de départ
- abris pour le personnel de départ et d'arrivée, vétérinaires
- matériel de balisage de la piste (jalonnets, balise de direction suivant règlement)
- un podium approprié
- matériel de chronométrage doublé d'un système de secours.
- horloge de départ

2 - Personnel

- pour la préparation, le damage et le balisage des pistes
- pour le déneigement et la matérialisation des parkings et accès
- un Chef des pistes
- Juges au départ et à l'arrivée
- Chef des calculs et classements
- aides au départ (2 personnes)
- contrôleurs (2 par intersection de route; 1-2 par bifurcations de pistes avec maniement de filets).
- secrétariat pour édition des documents de course
- responsable local relations avec médias et sponsors

3 - Administration et organisation

- relations, autorisations et autres formalités administratives relatives à la manifestation
- mise en place des structures nécessaires à la manifestation
- mise en œuvre du personnel et matériel nécessaires
- édition et publication des documents de courses
- envoi des renseignements aux concurrents
- publicité de la course auprès des médias (au besoin avec l'instance sportive)

B - Charges revenant aux instances sportives (Fédération ou club organisateur, structure indépendante accréditée):

1 - Matériel

Fourniture du matériel suivant en fonction des contrats signés: ils pourront prévoir la fourniture de ce matériel par les organisateurs locaux.

- jeu de dossards concurrents en bon état de propreté et de séquence numérique
- banderoles Départ et Arrivée, arches gonflables ou flammes
- balance pour le pesage des Pulkas si nécessaire

affiches en nombre suffisant

2 - Personnel

- Le directeur de course (avec accord de la fédération) : il est le conseiller technique accrédité par la FFST. Il remplira le rapport de course à destination de la Commission Juges et Arbitres
- Juges au départ et à l'arrivée
- vétérinaires officiels
- nombre approprié de bénévoles compétents pour renforcer les équipes locales en place.
- éventuellement un délégué technique chargé d'assurer le respect de la philosophie de la FFST. Il remplira le formulaire d'Audit en faisant un bilan global de la manifestation avec le Directeur de course.

2 - Plateau des coureurs

Les instances sportives assureront la publicité de la manifestation dans le milieu sportif et évaluera la participation en terme de nombre et de niveau pour en donner visibilité aux structures locales. Elles collaboreront au besoin avec la structure locale pour assurer la couverture médiatique.

3 - Administration

- gestion des inscriptions
- établissement et distribution des différents rapports de course aux instances fédérales nationales et internationales
- gestion des contraintes sanitaires vétérinaires
- supervision de la mise en place technique et du bon déroulement de la manifestation.

II - CONTINGENCES TECHNIQUES

L'adaptation de ces contingences techniques aux particularités locales est sous l'entière responsabilité du directeur de course.

A - LES AIRES DE DEPART ET ARRIVEE

1 - Le parking

Il est exclusivement réservé aux concurrents et assez vaste pour accueillir les véhicules et permettre un minimum de manœuvre avec des remorques ou petits utilitaires.

Surface conseillée : 15 m² / attelage catégorie 4 chiens et moins; 30 m² / attelage pour les autres catégories. Un parking annexe doit être aménagé pour la presse et les officiels.

2 - Le stake out

Vaste enclos dans lequel les chiens sont attachés.

Il doit avoir une surface suffisante pour accueillir les chiens et permettre les manœuvres de grands attelages de plus de 10 mètres de long.

Superficie : 10 à 30 m²/ attelage suivant catégorie

Il sera attenant au parking. Il peut être confondu avec le parking ; dans ce cas sa surface devra permettre le roulage de petits véhicules utilitaires et remorques etc...

Surface : 25 à 60 m²/ attelage suivant catégories

3 - Départ et Arrivée

Ils font partie du stake out et ne sont accessibles qu'aux concurrents, officiels et presse.

Des filets ou barrières retiendront les spectateurs sur les 200 premiers et derniers mètres de la piste.

Si les couloirs de Départ et d'Arrivée sont contigus, ils devront être séparés par un filet opaque jusqu'à ce que les pistes se séparent suffisamment.

La ligne de départ sera matérialisée par une substance colorante non nocive. (colorant alimentaire etc. ..)

4 - Chronométrage

Il doit être précis au 1/10 de seconde au minimum.

Le chronométrage sera toujours doublé en cas de panne de l'un d'entre eux.

Les heures de départ définies sur la liste de départ seront scrupuleusement respectées et ne doivent pas être décalées même en cas d'absence de concurrents.

La présence des chronométreurs est impérative au moins 15 minutes avant le départ.

Le tableau d'affichage des résultats officiels sera mis à jour par le personnel d'Arrivée.

B - PISTES

1 - Cohabitation avec les pistes de ski de fond.

Dans la mesure du possible les pistes de courses devront être totalement déconnectées du réseau local de pistes de fond pour la durée de la manifestation pour des raisons de sécurité.

Dans tous les cas, une information appropriée aux skieurs de fond et autres usagers sera effectuée par voie d'affichage à l'Office de Tourisme, aux entrées de pistes et par les pisteurs de la station présents sur le secteur.

2 – Courses Dryland

Une information appropriée des éventuels usagers des chemins empruntés pendant la course sera fournie localement et sur place. Les chemins et pistes seront formellement interdits aux cavaliers et aux promeneurs avec des chiens, même tenus en laisse.

3 - Longueurs et profil

Voir dans les Procédures IFSS Section D

Le choix des longueurs de pistes se fera sous les avis du Directeur de courses en fonction :

- de la date ; plutôt la course sera en saison plus courte elle sera. Une attention particulière sera portée aux températures pour les courses dryland de début et fin de saison (automne et printemps)
- du profil : le profil accentué sera compensé par des distances plus courtes
- du niveau de la course et de la participation attendue

La dénivelée maximale conseillée est de 150 mètres.

La largeur sera celle d'une chenillette de fond, d'un quad en dryland. Les spécifications détaillées figurent dans les critères d'homologation des pistes dont il est conseillé de s'inspirer.

4 - Préparation

Dans l'idéal, la piste de course emploiera des pistes ou des chemins régulièrement entretenus (damées depuis le début de la saison pour les pistes sur neige). Dans le cas contraire, les pistes spéciales sur neige devront être damées au moins une fois par jour durant la semaine précédant la manifestation.

L'objectif à atteindre en la matière est une piste lisse aussi dure que possible mais non glacée (course sur neige) ou un chemin sec, non abrasif (course Dryland).

Il est inacceptable de se contenter de damer seulement le matin même ou la veille de la course sauf en cas de chute de neige. Dans ce cas, et si la piste était constituée d'une base dure de bonne qualité, on s'emploiera plus à enlever la neige fraîche plutôt que la damer.

5 – Balisage (Procédure IFSS)

a) Virages accentués

Tout virage accentué sera signalé par un jalon rond rouge à une vingtaine de mètres planté à 1 mètre de la piste :

à droite pour les virages à droite

à gauche pour les virages à gauche

b) Intersections à prendre tout droit

Jalon carré bleu à l'intersection d'un côté de la piste ou mieux des deux côtés de la piste

c) Intersections sélectives

Le jalon rond rouge se verra adjoindre le nom de la catégorie (ou la longueur de la piste de course concernée) qui doit prendre cette direction

La bonne direction sera alors confirmée par un jalon carré bleu avec le nom de la ou des catégories concernées (ou les longueurs de pistes de courses concernées)

d) Points dangereux.

Jalons triangulaires jaune.

e) Kilométrage

Il est souhaitable de signaler les kilomètres restant à effectuer (au moins dans les 5 derniers kilomètres des parcours) par un panneau comportant le chiffre de la distance à parcourir précédé du signe " -".

Au cas où la distance déjà parcourue serait également indiquée, elle figurera sur un panneau semblable sans signe mathématique devant le chiffre.

La zone des 800 derniers mètres sera clairement indiquée.

6 - Croisement de route

Il devra se faire à un angle proche de 90° et être totalement sécurisé par des barrières et du personnel.

7 - Virage et profil général

Le parcours devrait être négociable à 30km/h de moyenne sans dépasser le 45 km/h en pointe en scooter des neiges.

8 - Particularités

Toute fermeture de fausses pistes à l'aide de barrières, filets, rubans, ou autres devra :

- d'une part être évidente pour le musher circulant à 30 km/h de moyenne

- d'autre part évidente pour les chiens, donc être occultée également entre 0 et 1 mètre du sol.

Toute fermeture de fausse piste ne dispense pas du balisage prévu au 5 ci-dessus. Celui-ci fait d'ailleurs foi sur tout autre moyen de balisage ou de fermeture.

III - ORGANIGRAMME TYPE

En aval du Directeur de Course, il pourra y avoir 4 Commissions

A - Commission technique. .

Elle sera en charge de tout l'aspect technique (Mise en place et préparation des pistes, et aires annexes) Elle sera composée du :

- Chef des pistes appartenant en général aux structures locales : il supervisera le

- personnel sur la piste. (contrôleurs, conducteurs, d'engins etc...)
- Chef des Aires de départ/ arrivée : il aura la responsabilité des aires de départ, arrivée et supervisera les Juges au départ et à l'arrivée. Il supervisera également le Chef du chronométrage qui lui-même supervisera le starter.

B - Commission administrative

Elle sera en charge des aspects secrétariat, accueil, édition des résultats, éditions diverses etc.... en général dépendant de l'office de Tourisme local

C - Commission vétérinaire et médicale

Composée des vétérinaires officiels, d'un médecin local de garde et structures de secourisme sur place.

D - Commissions médias et relations extérieures.

Commission propre pour les grandes manifestations, elle pourra être incluse dans la commission administrative pour les épreuves de moindre importance.

Chargée de la communication générale avec les médias, les journalistes et le public.

E – Jury de Course

En outre, le Directeur de Course prévoira un Jury de Course qui devra statuer en cas de réclamations. Il sera composé :

- du directeur de course qui présidera le jury ou de son adjoint, s'il court dans la catégorie où il y a réclamation.
- des juges de
- du vétérinaire de course si la réclamation concerne la santé ou le bien-être d'un chien.
- d'autres personnes jugées utiles par le directeur de course.

IV - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

A - Inscriptions:

Elles seront adressées, en général, à l'organisateur agréé par la fédération supportant la manifestation qui encaissera les inscriptions.

L'organisateur pourra alors réinvestir ou non, totalement ou non, ces sommes dans l'organisation sous la forme qui lui conviendra.

L'organisateur aura par contre à charge de pourvoir aux remboursements des frais de séjour (logement et nourriture) du directeur de le jour précédant le début de l'épreuve jusqu'à la fin de l'épreuve, ainsi que ses frais de déplacement.

B - Affiches

Suivant accords entre les parties.

C - Annulation

La décision d'annulation sera prise au plus tard le Jeudi à midi précédent l'épreuve conjointement par l'organisateur et le Directeur de course.

L'avis du Directeur de course est prépondérant et sans appel.

D - Tirage au sort et édition de la feuille de départ.

1 - Tirage au sort.

Les deux possibilités de "Tirage au sort" sont laissées au choix des organisateurs.

a) tirage au sort par niveau.

On utilisera un document d'appréciation du niveau des coureurs agréé par la FFST.

(classement officiel, avis de la FFST)

Les coureurs inscrits seront alors groupés en niveaux suivant ce classement et le tirage au sort s'effectuera à l'intérieur de ces groupes.

Les inscrits retardataires (si l'inscription tardive est acceptée) se verront attribuer les derniers dossards disponibles (si les retardataires sont acceptés) quelque soit leur niveau.

b) Tirage au sort général

Le tirage au sort s'effectuera par catégorie sans groupe de niveau

b) Procédure

Le tirage au sort se fera en séance publique, quelques jours à quelques heures avant l'épreuve. Il se fera par un procédé manuel ou électronique.

Dans le premier cas, et si le coureur ou son représentant n'est pas présent le Directeur de tirera le dossard au sort.

Dans le deuxième cas, (tirage au sort électronique), l'organisateur devra démontrer l'existence d'un processus aléatoire en faisant plusieurs essais puis fera faire le tirage au sort effectif par une ou des personnes désignées par les coureurs présents ou leurs représentants.

2 - Edition des feuilles de départ et heures de départ.

a) Heure de départ

Du 1er mars inclus au 15 octobre, le premier départ devra être programmé avant 10 heures.

L'ordre de départ des catégories est : Skidog, VVT-Joering, Illimitée, 8 chiens, 6 chiens, 4 chiens, 2 chiens, Canicross

Il pourra être adapté pour faciliter le travail des contrôleurs.

L'écart entre les partants peut-être de :

- 30s, 1mn en catégorie Ski/VTT-joering, Ski-Pulka, Canicross
- 1mn ou 2 mn pour les catégories 8 chiens et moins
- 2 mn ou 3 mn pour les catégories supérieures à 8 chiens.

Des départs en ligne peuvent être envisagés, de même que des départs couplés.(cf règlements de courses)

b) Edition des listes de départ et de résultats.

Elles comprendront de manière obligatoire au moins:

- le nom, la date de la course
- la mention de la FFST et de son club local et leurs sponsors le cas échéant.
- la catégorie, la distance et l'homologation de la piste le cas échéant.
- le dossard, Nom, prénom, club ou nationalité, type et nombre de chiens en utilisant les abréviations en vigueur et l'heure de départ.
- toute autre information requise par une accréditation spéciale (par exemple les numéros d'indentification des coureurs DID pour les courses de Coupe d'Europe)

Il est fortement conseillé de fournir les résultats complets finaux sous forme d'un fichier informatique de type « Excel » afin de faciliter la transmission pour publication.

En outre, un dossier sera préparé à l'intention des compétiteurs leur donnant le programme, les lieux de remise des résultats, le comité de course, adresses utiles, le plan des pistes, les points de fourniture d'eau ou du traitement des déchets, ainsi que toute autre information jugée utile..

E - SECRETARIAT ET MUSHER MEETING.

Outre un "Accueil" qui pourra être prévu pour les coureurs et officiels, il est conseillé de séparer dans le temps et éventuellement dans l'espace les aspects "Secrétariat" et "Musher meeting"

1 - Secrétariat (J - 12h à J - 2h30)

Il s'agit de la vérification administrative de la validité de l'inscription, des vérifications sanitaires légales, et du règlement des problèmes tels qu'hébergement, repas des mushers etc...

Il sera localisé sous abri et pourra se tenir en même temps que les fonctions "Accueil". Le vétérinaire de la course sera de préférence présent.

2 - Musher Meeting. (J-4 à - 1 h)

Il s'agit d'une réunion technique de présentation de la course, des parcours et des difficultés de la piste. Cette réunion pourra se tenir 2 heures avant le départ soit sur les lieux mêmes de la course, soit à proximité immédiate.

F - HEURES J - 2h à J-1 h

Mise en place des officiels. Vérifications des pistes en scooter.

Mise à disposition de la balance pour les pulka si nécessaire

G - COURSE

1 - Tableau d'affichage.

Les temps officiels seront affichés sur ce tableau au fur et à mesure de leurs disponibilités.

2 - Réclamations.

Les réclamations concernant des incidents de courses ne seront prises en compte que par écrit auprès du Directeur de courses selon les modalités prévues par le règlement de course IFSS et après en avoir informé verbalement le Directeur de course ou un Juge à l'arrivée. (cf. règlement de courses IFSS Section V)

H - RESULTATS 1ere MANCHE

Les résultats de la première manche et les heures de départ de la 2eme manche seront donnés au plus tard à 20 h .

Les feuilles de résultats devront comprendre :

- le nom, la date et la manche
- la mention de la FFST , de son club local et de leurs sponsors le cas échéant.
- la catégorie, la distance et l'homologation de la piste
- le classement, dossard, nom, prénom, club ou nationalité type et nombre de chiens, temps 1ère manche, heure de départ 2ème manche.
- les coureurs absents au départ (NAS), ayant abandonné (DNF) ainsi que ceux ayant fait l'objet de sanctions ou disqualifiés et pour lesquels les références aux règlements concernés seront indiquées.

I - REMISE EN ETAT DE LA PISTE.

1 - Damage ;

a) temps clément ;

Le damage de la piste sera effectué après l'arrivée du dernier concurrent de la première manche.

b) chute de neige en cours ou imminente

Les organisateurs devront avoir à cœur d'essayer d'obtenir une piste aussi bonne que possible. Si la piste était de bonne qualité, il est conseillé d'enlever la couche de neige fraîche plutôt que de la damer.

2 - Jalonnage

Le jalonnage sera remis en place le matin de la manche avec des moyens de locomotion appropriés.

J - 2eme MANCHE (idem 1ere manche)

K - REMISE DES PRIX ET RESULTATS

Ils seront donnés aussi vite que possible après l'arrivée du dernier coureur.

Les feuilles de résultats de toutes les catégories de l'épreuve seront distribuées aux coureurs, médias et officiels.

Seuls des cas de force majeure pourront empêcher la diffusion totale de résultats en fin de manifestation.

Les feuilles de résultats devront comprendre au moins :

- le nom et la date de la manifestation
- la mention de la FFST, de son club local et de leurs sponsors éventuels
- la catégorie et la distance
- classement, nom, prénom, club ou nationalité, type de chiens, temps 1ere manche, temps 2eme manche, etc. , temps total.
- un classement regroupant les mêmes informations sera édité pour les chiens nordiques pure race.
- conditions météo et de pistes de chacun des jours de course.

Ils seront donnés aussitôt que possible après l'arrivée du dernier coureur.

Les feuilles de résultats de toutes les catégories seront distribuées aux coureurs, médias et officiels

Seuls des cas de force majeure ou la mise en place de procédé récent de publication (clé USB, possibilité photographie numérique de feuilles de résultats affichées..) pourront justifier une diffusion totale des résultats en fin de manifestation.

V - PRIX et LOTS

A - Lots en nature

Il est conseillé de prévoir un lot souvenir pour chacun des coureurs.

Des lots d'importance seront répartis parmi les meilleurs de chaque catégorie (classement scratch et classement nordique). Des lots spécifiques seront prévus pour les athlètes juniors s'ils ne peuvent pas composer une catégorie propre.

Toute répartition se fera avec l'avis de l'instance sportive.

B - Lots en espèces

1- Répartition suivant les catégories.

Afin que les prix soient proportionnels aux frais sportifs engagés et d'éviter que de grands attelages soient tentés d'aligner plusieurs attelages de moindre importance, le prix distribué sera proportionnel à la catégorie primée.

2- Répartition suivant le nombre de classés dans la catégorie.

Elle devra s'inspirer du barème suivant :

- plus de 20 classés = prix jusqu'au 7eme mini
- de 15 a 20 classés = " " 6eme mini
- de 10 a 14 classés = " " 4eme mini
- de 5 a 9 classés = " " 3eme min.
- moins de 5 classés = " " 2eme min.

* la différence de prix entre chacun des 3 premiers ne devrait pas être supérieure à 50 % (conseillé)

* le dernier primé ne devrait pas se voir attribuer moins de 10% de la somme attribuée au 1er de la catégorie.

* des primes pour le meilleur temps de chaque manche peuvent être prévues.

VI - AGREEMENT FFST.

Les règles ci-dessus énoncées décrivent l'engagement minimal pour obtenir une manifestation réussie en matière de sport de traîneau.

La FFST ne pourra donner son aval sur une manifestation que si elle a la garantie de la mise en œuvre de ce texte adapté aux contingences locales.

En cas de conflit entre les présentes règles et conseils, le règlement de course et les procédures IFSS dans leur dernière version prévaudront.